

Objet : Approbation du compte rendu de la réunion du 29 juin 2016

Le six décembre deux mille seize, à quatorze heures trente, Salle Édouard Landrain à Ancenis, s'est réuni le comité syndical du SYLOA, dûment convoqué par courrier en date du 21 novembre 2016 signé par le Président du SYLOA.

Étaient présents : Monsieur Christian COUTURIER, Monsieur Freddy HERVOCHON, Monsieur Éric PROVOST, Monsieur Jean-Pierre BELLEIL, Monsieur Jean-Yves HENRY, Monsieur Jean CHARRIER, Monsieur Claude CAUDAL, Monsieur Joël BARAUD, Monsieur Alain RAYMOND, Monsieur Jean-Charles JUHEL, Monsieur Christophe DOUGÉ, Monsieur Jean-Paul NICOLAS, Monsieur Michel BÉLOUIN.

Étaient représentés : Madame LAERNOES représentée par Monsieur Christophe DOUGÉ, Monsieur Jean-Pierre LUCAS représenté par Monsieur Christian COUTURIER, Monsieur Jean-Pierre BOUILLANT représenté par Monsieur Joël BARAUD.

Étaient excusés ou absents : Madame Chantal BRIÈRE, Madame Sylvie GAUTREAU, Madame Anne LERAY, Monsieur Alain ROBERT, Monsieur Thierry GADAIS, Monsieur Didier COULOMBEL

Participaient également : Madame Muriel VANDENBERGHE suppléante de Mauges Communauté, Madame Cécile FOURMARIER, directrice du SYLOA

Nombre de votants : 16 (13 présents et 3 pouvoirs)

Secrétaire de séance : Monsieur Claude CAUDAL

EXPOSÉ DES MOTIFS

Après avoir résumé brièvement le compte rendu de la réunion du 29 juin 2016 (présentant les échanges de la réunion du comité syndical du 21 juin 2016 qui, faute de quorum, fut reconvoqué le 29 juin 2016), Monsieur le Président invite les membres à faire part de leurs éventuelles remarques ou demandes de modifications du document.

Aucune remarque n'est formulée.

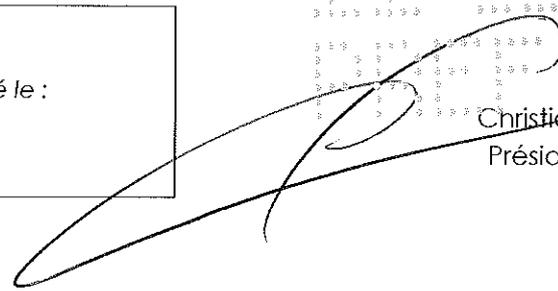
**Après en avoir délibéré,
le comité syndical à l'unanimité**

✓ **Adopte le compte-rendu du 29 juin 2016.**

Fait à Ancenis, le 6 décembre 2016

Pour extrait certifié conforme,
Compte-tenu :

- De la transmission au contrôle de légalité le :
- De l'affichage au siège du syndicat le :



Christian COUTURIER
Président du SYLOA